

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2025

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 12 Décembre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 27

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNault, THUROTTÉ, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, CARPENTIER-BORTOLOTTI, TONNEAU, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, HOCHART, THERY, ZAOUI.

Ont donné pouvoir : Monsieur ANDRZEJCZAK (pouvoir à Monsieur AUDIN), Monsieur BRAILLY (pouvoir à Monsieur HOCHART), Madame BOUTON (pouvoir à Madame THOMAS).

Absente excusée : Madame GAJDA.

Absents : Madame DANDOIS, Monsieur VANDENDOOREN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

DELIBERATION N° 1 : BUDGET PRINCIPAL 2025. Vote de la Décision Modificative n° 3.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Par délibération n° 1 du 10 Avril 2025, le Conseil Municipal a voté le budget primitif 2025 du Budget Principal.

Une première décision modificative a été adoptée par délibération n° 4 en date du 19 Juin 2025. Celle-ci s'est équilibrée à 198 378,78€ en Fonctionnement et à 201 135,59€ en Investissement.

Une deuxième décision modificative a été adoptée par délibération n° 1 en date du 09 Octobre 2025. Celle-ci s'est équilibrée à 103 500,00€ en Fonctionnement et à 0,00€ en Investissement.

Il y a lieu, à nouveau, de procéder à certaines modifications, comme indiqué au tableau annexé.

.../...

DELIBERATION N° 1 DU 19 DECEMBRE 2025

Envoyé en préfecture le 30/12/2025

Reçu en préfecture le 30/12/2025

Publié le

ID : 059-215901729-20251219-251219DB_DM_3-BF

FEUILLE N° 2 S²LO

Madame le Maire propose à l'Assemblée d'accepter ces modifications, et **D'ARRÊTER** la décision modificative n° 3 à la somme de **+75 500,00 €** :

- Section d'investissement	+ 53 000,00 €
- Section de fonctionnement	+ 22 500,00 €

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOpte PAR 26 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS.

Se sont abstenus : MM. HOCHART, BRAILLY, TONNEAU, FEDDAL.

Le Secrétaire de séance,

T. SANCHEZ

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....

Pour Extrait Conforme,

Le Maire

ALL DU CHAPONINI.

